

# Aménager le centre-bourg

Le conseil municipal s'est réuni avec neuf questions à l'ordre du jour, dont l'acquisition de l'emprise foncière prévue au PLU qui devrait permettre de mener à bien l'aménagement du futur centre-bourg.

**Désignations.** Le conseil municipal désigne Mme Françoise Hurabille-Péré comme titulaire ainsi que Mme Elisabeth Lahore pour le représenter au sein du Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE). (unanimité)

Nicole Le Dieu De Ville est désignée comme correspondante défense de la commune; (unanimité)

Jean-Marc Dauphinot est désigné comme représentant titulaire de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable de Jurançon en remplacement de Monsieur François Gay (unanimité).

**Services communaux.** Le conseil municipal décide de mettre en place une politique de gestion du fonds d'ouvrage de la bibliothèque municipale. Il autorise l'agent communal à mettre en œuvre cette politique en liaison avec la bibliothèque départementale de prêt. (unanimité)

Le maire est autorisé à signer une convention avec l'Etat pour la mise en place d'un service minimum d'accueil des enfants à l'école les jours de grève. Il s'agit d'une délibération de principe qui ne sera mise en œuvre qu'à la condition de pouvoir trouver du personnel compétent disponible. (décision prise à la majorité - 1 voix contre).

**Intercommunalité.** Le conseil municipal approuve les nouvelles charges transférées à la communauté d'agglomération pour un montant total de 6 539.92 euros. Ce transfert correspond aux repas communaux non scolaires ainsi qu'à l'enlèvement des ordures non ménagères des équipements communaux. (unanimité)

**Urbanisme.** Le conseil municipal décide d'assujettir la construction de clôtures à la procédure de déclaration préalable ainsi que l'y autorise l'article R 421-12 du code de l'urbanisme. (unanimité)

Il décide également de poursuivre l'acquisition de la réserve foncière inscrite au PLU pour le montant fixé par le juge de l'expropriation, soit 53 euros le m<sup>2</sup>. (unanimité)

**Economie.** La décision est prise de vendre le bâtiment relais à l'entreprise locataire pour un montant de 156 466.56 euros duquel viendront se déduire une aide économique de 29 330.44 euros financée pour moitié par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées. (unanimité)

**Questions diverses.** M. Pedeflous informe l'assemblée que syndicat du Soust vient de désigner son maître d'œuvre dans le cadre de la création du bassin écrêteur de crue. Les travaux d'un montant de 50 000 euros devraient donc enfin débiter prochainement.

Il précise également que les travaux de curage des fossés en bordure de l'allée des coteaux ainsi

que la canalisation de l'eau descendant du chemin des Aguts semblent avoir produits leurs effets lors des dernières intempéries.

Enfin il précise qu'une étude et des devis sont en cours pour la création d'un columbarium au cimetière. Le maire souhaiterait que l'on pense également à y installer des bancs.

M. Cazabat informe l'assemblée qu'il a récemment assisté à une réunion sur les risques majeurs au cours de laquelle il a été rappelé l'obligation pour les communes concernées de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde. Il faudra rapidement se pencher sur cette question avec l'appui de l'ingénieur recruté à cet effet par la communauté d'agglomération.

M. Dauphinot précise que la commission environnement de la communauté d'agglomération a validé, lors de sa dernière réunion, les travaux d'assainissement prévus sur la commune pour l'année 2008.

Mme Lahore informe l'assemblée du projet de la commission culture de la communauté d'agglomération de mettre à disposition des communes membres des expositions clés en main où des ateliers de lecture publique. Les communes intéressées doivent faire remonter leurs besoins en la matière. Le maire propose aux conseillers qui le souhaitent de se pencher sur le sujet. Mmes Françoise Hurabille-Pere, Nicole Le Dieu De Ville et Elisabeth Lahore se proposent d'y travailler.